

Le 23 juin 2022,

Boycott du CT exceptionnel du 23 juin 2022

Madame la Présidente,

Un Comité Technique s'est tenu le 9 juin 2022 dédié, entre autre, à la prochaine mobilité des personnels du SPIP et plus particulièrement des CPIP.

Quelle ne fut pas notre surprise de découvrir par mail du lundi 20 juin 2022 à 19h52, une nouvelle convocation à un CT exceptionnel le jeudi 23 juin 2022 à 14h avec pour sujet : la mobilité interne... La raison ? La décision actée au CT précédent ne convient plus à Madame la Présidente !!
(Nous ferons l'impasse sur l'absence de fondement légal à la convocation de ce CT exceptionnel, tout comme sur le non-respect des délais légaux de convocation et communication des pièces.)

Avouons que nous sommes un peu perdus... depuis quand des CT exceptionnels sont provoqués parce que les décisions prises et actées au PV d'un CT ne conviennent plus à La Présidence ?

Mais nous avons votre explication :

Vous avez finalement appris qu'il y aurait plus de candidatures à la SAS que les 5 que vous envisagiez, et donc, découle de cette erreur d'appréciation la nécessité pour vous de ne plus acter une mobilité par points mais au profil.

Alors là encore nous sommes toujours perdus ? Qu'est-ce que le nombre de candidats change au principe de la mobilité ?

Là encore nous avons votre explication :

Les agents de la SAS ne doivent pas être les plus anciens mais bien les plus motivés et les plus a même d'apporter à l'équipe dynamisme et polyvalence à une ouverture.

Les plus anciens apprécieront....

Nous vous rappelons, Madame la Présidente, que rien aujourd'hui n'impose une mobilité à un CPIP, donc si un collègue sollicite celle-ci, il est bien MOTIVÉ pour le poste. Nous n'accepterons pas non plus d'entendre que des collègues motivés pour l'accès à la SAS n'aurait pas les compétences que vous estimez requises.

Nous vous rappelons (d'ailleurs vous vous le rappelez-vous même...) que oui un CT s'est tenu, que oui le débat a été ouvert, et que oui l'instance a acté une mobilité par points. Nous n'accepterons pas que des décisions actées au CT soient remises en cause parce que vous avez finalement réfléchi...

Par ailleurs, par votre positionnement vous remettez en cause bien plus que le dialogue social ; vous niez pleinement le travail investi des collègues depuis des mois au sein du groupe de travail réorganisation de service et mobilité interne. Nous vous rappelons que ce groupe de travail a fixé des critères de mobilité, validés en CT et que ce-même groupe de travail n'a pas souhaité les

remettre en cause pour la SAS. La raison ? Peut-être que vos propres CPIP font eux pleinement confiance à l'ensemble de leurs collègues quant à leur motivation et capacité à investir un groupe projet et à occuper des fonctions de CPIP.

Adeptes des groupes de travail que vous êtes (nous avons arrêté de compter leur nombre au SPIP 14), devons-nous comprendre que peu importe les propositions et conclusions des groupes et que faisant fi du travail engagé par tous, vous déciderez arbitrairement ?!

L'attente a assez duré pour les collègues, vos « attermolements » ne font que générer stress et angoisse auprès des collègues à l'approche des vacances estivales.

Vos « attermolements » ne font que grandir le climat d'instabilité qui s'instaure au sein du service.

Nous n'avons aujourd'hui qu'une question : pourrions-nous désormais accorder notre confiance à notre Direction ?

Nous n'avons aujourd'hui qu'une exigence : la diffusion immédiate de la note de mobilité dans les conditions actées au CT du 09 juin 2022 !

Les représentants CGT-IP au CT SPIP 14
La CGT-IP Normandie, SPIP 14